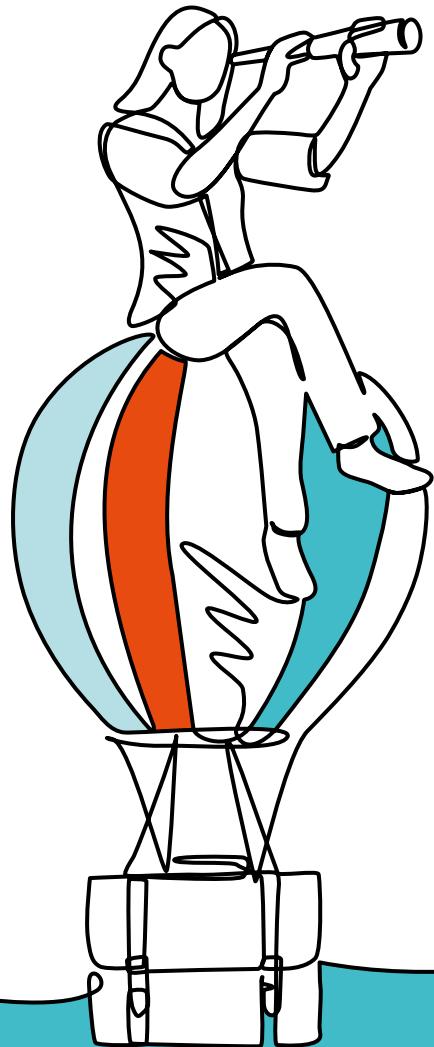


Inafon,
partenaire
des Instances
du Notariat

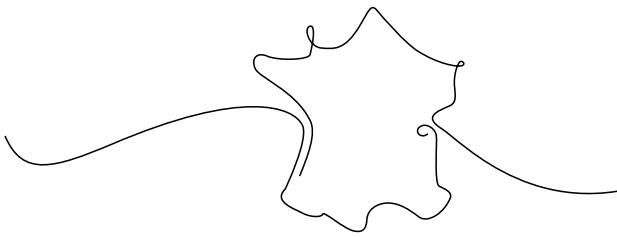


3

FAÇONS DE VOUS
accompagner

inafon
—depuis 1972—

Vos interlocuteurs



Une équipe est à votre écoute pour analyser vos souhaits, vous conseiller dans vos choix concernant vos demandes d'interventions sur mesure.

Cette implantation géographique de proximité permet de venir à votre rencontre afin de vous proposer de véritables plans de formations.

Découvrez ci-dessous votre référent selon votre département !



M^{me} Alexandra ROBERVAL

- Responsable Scientifique et Pédagogique Nord & Nord-Est
- Coordinatrice des filières Gestion de l'office, Formalités et Droit Local.

aroberval@inafon.fr • 03 20 15 98 77 / 06 49 60 33 59



M. Alexandre SAVOYE

- Responsable Scientifique et Pédagogique Grand Paris, Normandie et Centre
- Coordinateur de la filière Immobilier Complexé

asavoye@inafon.fr • 01 53 40 45 68 / 07 87 47 49 37



M^{me} Julie URION

- Responsable Scientifique et Pédagogique Grand Ouest
- Coordinatrice des filières Droit fiscal, Gestion du Patrimoine et Droit des Entreprises

jurion@inafon.fr • 02 99 65 44 66 / 06 38 19 21 06



M. David EPAILLY

- Responsable Scientifique et Pédagogique Sud-Ouest
- Coordinateur de la filière Droit Patrimonial de la Famille

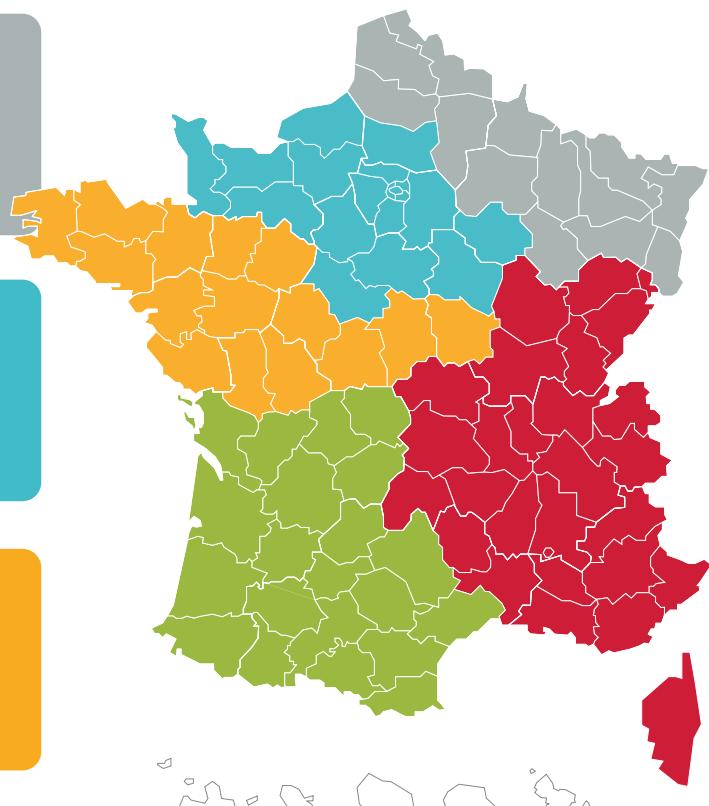
depailly@inafon.fr • 05 56 44 77 76 / 06 38 19 23 22



M^{me} Julie-Anne RUGRAFF

- Responsable Scientifique et Pédagogique Sud-Est
- Coordinatrice des filières Droit rural, Droit immobilier courant, Négociation et Expertise immobilière

jrugraff@inafon.fr • 04 78 93 66 10 / 06 74 13 54 39



Nous étudions également toutes vos sollicitations pour nous associer à vos grands moments de cohésion à l'image de vos Assemblées Générales ou de vos Universités.

Retrouvez-nous également lors de toutes les grandes manifestations organisées sur le thème de la formation (Congrès des Notaires, Notalab, Université Famille & Immobilier, Université de la Négociation Immobilière...).

INAFON partenaire de vos Assemblées Générales

Les assemblées générales sont des moments importants de la vie de l'Instance. Inafon vous propose de vous accompagner lors de ces évènements en vous offrant :

OU

- Une formation de 1 à 2 heures, le jour de l'AG, sur le sujet de votre choix (ex. : le notaire et l'intelligence artificielle, les abus d'usufruit, etc.)
- Une participation financière de 1 500 EUR (si l'organisation de votre journée ne vous permet pas d'intégrer la formation)

Ce partenariat nous conduira également :

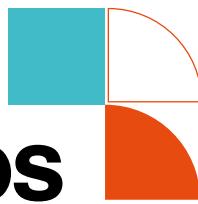
- A mettre à votre disposition un stand d'information sur nos actions de formation et les modalités de financement avec distribution de goodies,
- A présenter notre actualité lors d'une brève intervention.



2

INAFON

partenaire de vos actions de formation



Stages financés par l'Instance

Renforcer l'expertise des notaires et de leurs collaborateurs, c'est assurer l'excellence du notariat. Votre Instance, au cœur de cette dynamique, joue un rôle essentiel dans la formation continue. Inafon vous accompagne dans cette mission tant sur vos actions de formations régulières que sur vos événements plus exceptionnels.



2.1

Votre plan de formations

Stages « commandés »

INAFON vous accompagne dans l'élaboration de votre plan de formations, avec :

- Des formations personnalisées créées sur demande,
- La collaboration de notre équipe de Responsables pédagogiques tierces,
- Des intervenants universitaires et praticiens reconnus pour leurs expertises.

2.2

Votre université du Notariat

INAFON vous accompagne avant, pendant et après ce moment privilégié de rencontre et de partage autour d'actions de formation :

En amont de l'évènement :

- Accompagnement pédagogique et scientifique (conception de l'offre pédagogique et des programmes sur mesure, recherche et sollicitation des intervenants pour les ateliers choisis...),
- Accompagnement dans les formalités de demandes de financements,
- Accompagnement administratif et logistique (gestion des salles, gestion des inscriptions, demande d'habilitation des programmes auprès du CSN, envoi des supports, convocation...).

Pendant l'évènement : préparation des salles et de la signalétique, accueil des stagiaires, contrôle du bon déroulement de l'évènement...

À l'issue de l'évènement : envoi d'attestations de fin de formation, envoi et analyse des questionnaires de satisfaction



CATALOGUE
INSTANCE

Flashez-moi



3

INAFON

partenaire formations de vos territoires

Stages non financés par l'Instance

Inafon tient à être présent sur tout le territoire national dans sa diversité géographique et économique. Cette proximité permet de programmer toute l'année des formations « catalogue » accessibles facilement et répondant à des besoins de formation localisés.

Cette programmation gagne en pertinence lorsqu'elle est réalisée en collaboration avec les Instances qui la relaient.

Nous avons donc besoin de vous !

Inafon peut mettre en place à votre demande des stages que vous initiez mais qui sont financés individuellement par les participants.

Stages « initiés »

Dans ce cadre, nous nous proposons :

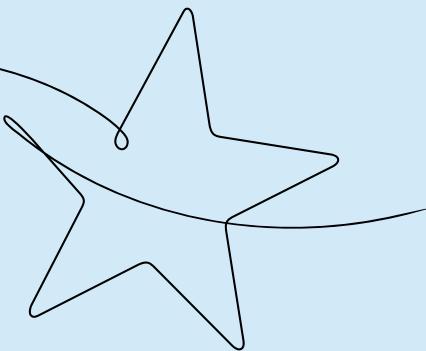
- De recueillir les besoins de formation qui vous sont régulièrement transmis par la compagnie,
- D'identifier et planifier avec vous les formations adaptées à ces attentes au niveau local ou infra-local,
- De vous transmettre les éléments de communication permettant de relayer ces actions de formation.

Inafon peut également planifier localement :

- Des « Campus des offices », c'est-à-dire une journée dédiée à la formation en présentiel composée de 10 ateliers sur des thèmes divers.
- Des « parcours », c'est-à-dire une série de stages échelonnés sur une thématique déterminée (ex. Le parcours « Négo+ » ; « Le notaire partenaire stratégique de l'entrepreneur », « Le notaire et les conflits familiaux » etc.),



Comment financer les stages commandés avec votre Instance ?



Inafon met en œuvre des solutions pour faciliter la prise en charge des départs en formations, notamment pour les collaborateurs.

Sous réserve d'une prise en charge complète par l'OPCO EP, veuillez trouver ci-dessous 3 options pour financer au mieux vos stages commandés.

OPTION 1

Collaborateurs y compris Notaires salariés

- **0 € HT** / atelier
- Option éligible seulement aux collaborateurs en comprenant les notaires salariés

*Sous réserve d'une subrogation complète par l'OPCO EP y compris pour les démarches administratives

OPTION 2

Notaires employeurs & Collaborateurs

- **1 500 € HT** / Atelier + 0 € pour les collaborateurs*

*Sous réserve d'une subrogation complète par l'OPCO EP y compris pour les démarches administratives



OPTION 3

Notaires employeurs & Collaborateurs

- 1 stage commandé : **4 900 € HT** / stage
- 2 stages commandés : **4 125 € HT** / stage
- 3 stages commandés : **3 709 € HT** / stage
- 4 stages commandés ou + : **3 542 € HT** / stage

CONDITIONS

Stage avec un minimum de 30 salariés par session

Déplafonnement des effectifs par session

Avec ces options, nos objectifs sont de :

- Faciliter l'accès à la formation sous l'impulsion des Instances,
- Former un maximum de collaborateurs et de notaires,
- Épargner les trésoreries des offices et des Instances,
- Simplifier le choix des formations via notre programmation existante (*possibilité de réaliser des ajustements et/ou de compléter*).

Ils nous font confiance



Chambre Interdépartementale des Notaires du Gers, du Lot et de Lot-et-Garonne



Chambre des notaires de la Charente



Chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Rennes



Témoignage de Me Isabelle DECRON-LAFAYE, Présidente de la Chambre d'Atlantique Poitou.



C'est avec un réel plaisir qu'au nom de la Chambre Interdépartementale des Notaires Atlantique Poitou, je tiens à saluer une nouvelle fois le partenariat précieux qui unit notre Instance à l'Inafon, acteur incontournable de la formation notariale.

Lors des deux dernières Assemblées Générales de notre Compagnie qui se sont tenues le 26 novembre 2024 à La Rochelle et le 15 mai 2025 aux Sables d'Olonne, sous l'égide de Me Céline LECOMTE, alors Présidente et au travers de deux thématiques à la fois actuelles et exigeantes – l'intelligence artificielle animée par M. Hugo DELESCLUSE et M. Thierry ARNALY, et le recul du trait de côte, animée par Mme Gwenaëlle DURAND-PASQUIER, Professeur Agrégé des Universités - Droit immobilier, l'INAFON a su, comme toujours, conjuguer rigueur pédagogique, expertise pointue et sens de l'anticipation.

Ces formations dispensées en format Conférence à la fois riches en contenu et parfaitement adaptées aux enjeux de notre profession, témoignent de la qualité constante des interventions d'Inafon. De nombreux Confrères se sont manifestés à la suite de ces évènements pour remercier et témoigner de leur vif intérêt aux sujets abordés. La qualité des interventions a été unanimement saluée par tous et les enquêtes de satisfaction en témoignent.

En outre le choix de la Chambre a été de concevoir un Plan de formation pour l'année 2025 en étroite collaboration avec INAFON, avec pour fil conducteur le thème du 121eme Congrès. Ainsi la qualité des journées de formation choisies et dispensées par l'Inafon a permis aux Confrères de la Compagnie et à leurs collaborateurs en droit de la Famille de se perfectionner ou de réactualiser leurs connaissances.

Ces formations dispensées en format présentiel et visio ont également eu un vif succès car ont facilité la participation de tous dans de bonnes conditions matérielles.

Ce lien de confiance durable entre notre instance et l'institution Inafon témoigne, année après année, d'une collaboration fondée sur l'écoute, l'engagement et une vision partagée de l'excellence notariale.

Que les intervenants et les responsables pédagogiques en soient ici chaleureusement remerciés.

Isabelle DECRON-LAFAYE, Présidente

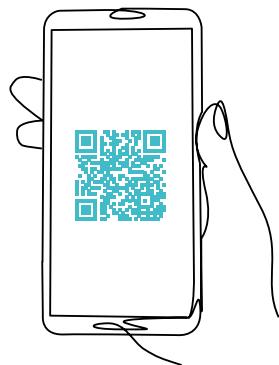


Retrouvez toutes nos thématiques
de formations sur notre site

www.inafon.fr



ou sur notre
[application mobile](#)



Association Inafon – 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS
créée le 25 février 1972, N° existence : 11750094675
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
Siret 30838863600174 - TVA Intracommunautaire : FR 96308388636